Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 47 (1939)

Heft: 5

Artikel: Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : 11. Jean Antoine Guérin, chirurgien juré

Autor: Olivier, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-36917

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud

par E. OLIVIER

11. Jean Antoine Guérin, chirurgien juré

Le 9 avril — comme l'on comptait alors dans notre pays ; le 19 d'après notre calendrier actuel — de l'an 1649, un groupe de trois cavaliers quittait « Monstruz riere Chilion » en direction de Lausanne. Chacun les connaissait ; Noble Gabriel de la Tour, châtelain de la baronnie du Châtelard ; égrège et provide Jean Poyzat, le curial ; et l'hospitalier, honorable Michel Depallens. Ceux qui les voient passer, au courant comme ils le sont des affaires du village, femmes qui cherchent à la fontaine la provision d'eau pour la journée ou vignerons penchés sur les souches, ne manquent pas de se dire : « C'est bien sûr pour la Benoîte ». En effet, embarquée « par commodité » à Burier, elle rejoint à Cully les voyageurs ; c'est à quatre qu'ils arrivent ensemble au terme de leur course. Ils ont cheminé à loisir. Non seulement la route de Lausanne est dure, malaisée, mais le voyage se fait aux dépens de l'hôpital ; il n'est ainsi pas besoin de fatiguer les montures. Personne, d'ailleurs, dans ce riant pays, ne se figure qu'il existe sur terre un peuple prêt à ériger en règle universelle un dicton né dans l'âme de ses marchands, « le temps est de l'argent ». Noble de la Tour, égrège Poyzat et l'honorable Michel n'ont guère d'argent mais toujours assez de temps.

A Lausanne nos montreusiens vont trouver — chez lui, ou peut-être à l'hôpital ? — le médecin le plus en vue, Jacob Girard des Bergeries. L'hospitalier lui expose le mandat reçu du Magnifique et très honoré Seigneur Jean Rodolphe Kilchberg, Baillif de Vevey et capitaine de Chillon : décider si Benoîte, « soupçonnée de lèpre », en est réellement atteinte. Examen délicat, pour lequel il est d'usage de réunir au moins deux experts. Des Bergeries préfère pécher par excès de précaution; il s'adjoint encore deux confrères, Benjamin Bourgeois, lui aussi docteur en médecine, et le chirurgien Jean-Antoine Guérin. Aréopage fort intimidant pour la petite villageoise de vingt ans, inculte et à demi-sauvage ; et que serait-ce si elle se rendait compte que l'un de ces messieurs est en outre professeur de langue sainte à l'académie ; un autre, grossautier de cette grande ville de Lausanne ; que tous trois sont des lettrés et que par leur canal son histoire sera encore lue par des curieux trois siècles plus tard ? Mais elle ne peut que se soumettre à « l'examen et exacte recherche » imposés, et qui procèdent minutieusement, de la tête aux pieds, sans négliger un pouce de peau ni « le dedans de la bouche ». Elle en attend d'ailleurs sa libération de la maladière où elle vient de passer dix-sept années auprès de sa mère ; ne se sent-elle pas en pleine santé et vigueur de jeunesse ? Son espoir se réalise. Les experts n'ont vraisemblablement jamais vu de lèpre ; mais ils la connaissent par leurs livres et savent les règles établies depuis des centaines d'années pour la dépister ; ils n'ont ainsi pas de peine à conclure : « disons et déclarons ladite Benoîte Martin exempte de tout soupçon et apparence de lèpre ». Une saignée a même été faite ; les six onces d'un sang «bien coloré et de bonne consistence» sont sorties « avec impétuosité » ; leur examen « par l'eau

et par le sel » a achevé d'étayer le verdict favorable. La longue épreuve prend fin ; devant les riantes perspectives de liberté, le léger malaise provoqué par la prise de sang est vite oublié et sur le chemin du retour, le lendemain, Benoîte n'est pas celle qui sent le plus la longueur de la route. Nous pouvons en bonne conscience l'abandonner à son sort[243].

Lorsque, grâce à M. P. Henchoz, l'expert classeur des archives de Montreux, je vis pour la première fois, il y a une dizaine d'années, la pièce signée par les trois examinateurs, les deux médecins m'étaient quelque peu connus[244]. C'était la première fois, au contraire, que je rencontrais le nom de Guérin, et, de même, dans notre pays, le qualificatif de chirurgien « juré ». Tout, pour lui, se trouvait ainsi énigmatique, l'homme et la profession. Nous ne pûmes même pas décider, M. Henchoz et moi, si les initiales de ses prénoms devaient se lire J. A. ou J. H. et penchions pour J. H.[245]

La déclaration du 9 avril 1649 méritait à elle seule de retenir l'attention, tant une attestation de ce genre est exceptionnelle dans notre pays. Mais d'autres épisodes encore de la vie de notre chirurgien présentent assez d'intérêt pour que nous rassemblions brièvement ce que nous avons appris dès lors sur lui.

Famille et foyer.

C'est par son acte de bourgeoisie que nous allons connaître ses prénoms et entrer dans sa biographie. Le 17 ou le 18 octobre 1659 est reçu bourgeois de Lausanne, avec ses enfants nés et à naître, pour 200 florins plus 50 florins au Rière Conseil et 10 florins pour un brochet de cuir, « spectable et expert Jean Antoine Guerin, du

Marquisat de Saluces, docteur en médecine; vu ses bonnes qualités et mérites »[246]. A cette date, il demeure « depuis plusieurs années en cette ville de Lausanne » ; il lui reste au moins cinq enfants vivants sur les onze qui lui sont déjà nés. Nous ne prendrons pas trop à la lettre ce doctorat en médecine — car Guérin n'est pas un gradué universitaire ; — et peut-être pas même l'origine salucienne. Nous verrons en effet qu'à l'occasion Guérin s'est vu amené à se donner d'autres origines. Cette fois, pourtant, il n'avait aucune raison de chercher à dissimuler sa provenance ; elle reste donc la plus probable [246a].

Il n'est toutefois pas venu directement du Piémont à Lausanne. Nous le rencontrons en effet fixé à Lyon de 1634 à 1645, maître chirurgien, marié et père de famille[247]. Il avait pu y être attiré par la réputation de l'hôpital ; et tandis que la ville ne tolérait alors pas d'apothicaires protestants, médecins et chirurgiens n'y étaient pas molestés sérieusement pour leur religion et constituaient une petite colonie paisible. Des raisons qui ont pu engager Guérin à changer de résidence, nous savons seulement ce qu'il en dit lui-même, dans une des dédicaces dont il parsème son *Chirurgien charitable,* celle à « Tres-noble et tres-vertueuse Dame Marie de Dortan, dame de Chabottes, de l'Isle, de Villar, La Coudre, etc... Dieu s'estant serui de vostre maison pour m'attirer en ce pais, ou sous vos faueurs et protection j'ay joui jusques ici de beaucoup de repos [par quoi il semble qu'il aurait pourtant eu des désagréments à Lyon?], et par vostre moyen suis paruenu à la cognoissance des meilleures maisons, desquelles j'ay receu beaucoup de graces »[248]... La paix religieuse, une clientèle huppée, il y avait de quoi retenir notre chirurgien ; une quinzaine d'années après son arrivée il a définitivement pris racine et se fait lausannois.

Guérin s'est marié au moins trois fois et a eu des enfants de chacune de ses épouses, au moins sept fils et huit filles [249]. Les huit baptêmes inscrits à Lausanne, et à l'occasion desquels le père est volontiers qualifié de spectable, licencié ou docteur en médecine, montrent comme parrains d'abord un apothicaire genevois, Philippe Rubatti[250], originaire de Coni, soit Cunéo, en Piémont, donc un voisin de Saluces : pour finir c'est Louis, l'aîné des fils, qui est parrain de son frère né en 1665 ; entre deux ce sont des notables lausannois de la meilleure société, ministres, nobles, conseillers, un professeur à l'académie, un lieutenant baillival. Les fils, nous l'avons vu, ne laissèrent pas de postérité. Des filles, plusieurs mariages sont connus ; Marguerite, née en 1658, épouse un sieur Tirion, à Yverdon ; Jeanne-Marguerite épousa (contrat du 7 septembre 1699) noble Guillaume Perret de Grenoble ; c'est peut-être encore elle, la Marguerite, qui, veuve d'Elie Malignas, se remarie avec le maître tanneur Jean Perrot, de Chabel en Dauphiné [Chabeuil, Drôme], à Lausanne (contrat du 29 mai 1738, soixante-quatre ans après la mort de son père !). La plus curieuse de ces alliances est celle qui unit, le 9 janvier 1660, la destinée de Marie Guérin à celle de Jean-Grégoire Leti.

Celui-ci a trente ans mais ne sait encore trop ce qu'il va devenir ; il vient de quitter l'Italie et d'arriver à Genève. De là, comme le racontera son gendre Jean Le Clerc [251], « étant allé à Lausanne, ville du canton de Berne, à dessein de s'y promener pendant quelques jours, il fit la connaissance de Jean-Antoine Guérin, médecin célèbre, homme de bien, éclairé dans les choses qui concernent la religion et d'une conversation fort agréable. Etant allé loger chez lui et s'étant instruit davantage, il fit en peu de jours profession de la religion calviniste et épousa quelques mois

après sa fille ». Je renvoie aux historiens de Genève et aux biographes de Leti ceux qui voudraient en savoir davantage sur cet homme singulier, grand travailleur, historien surabondant, incapable de tenir en bride son imagination, trop enclin à se tirer d'embarras par un mensonge ; et qui, après avoir reçu en 1674 la bourgeoisie gratuite de Genève, se la vit retirer au bout de cinq ans et termina sa vie (1701) à Amsterdam ; il en était depuis 1683 l'historien officiel. Peu de plumes ont fait autant de bruit que la sienne ; ne l'a-t-on pas nommé l'Arétin du dix-septième siècle? Ce qui ne l'empêcha pas apparemment d'être bon mari et bon père ; car le ménage Leti-Guérin eut plusieurs enfants. L'une de ses filles, Marie, épousa Jean Le Clerc (1657-1736) ; encore un Genevois passé en Hollande pour sauvegarder sa liberté de penser, mais cette fois Genevois de vieille souche et dont le caractère et l'érudition lui valurent pendant cinquante ans l'estime et l'admiration des lettrés. Avoir gagné ce gendre reste à l'honneur de Leti.

Dès 1661 Guérin est établi dans une maison qui est sa propriété [252], rue de la Mercerie, la huitième à gauche en montant ; la quatrième à droite en descendant de l'arche de St-Etienne. Lot assez notable, dans cette rue alors bien habitée par nobles, médecins ou ministres ; outre la maison d'habitation à deux étages dont le premier a cinq fenêtres de façade, il comprend encore un curtil, une cour, et une autre maison, le tout arrivant jusqu'aux jardins de l'Evêché. Jean-Antoine mort, la maison passa à la veuve du docteur Benjamin Bourgeois, le cosignataire de la déclaration de 1649 ; puis déjà en 1679 change de main. Lors du décès de notre chirurgien il s'y passa des scènes singulières et dont l'interprétation reste incertaine : l'in-

ventaire fut pris le 27 juillet 1674 et les biens de l'hoirie placés sous tutelle ; en même temps le Conseil ordonnait une information contre tous ceux qui étaient entrés dans la maison du défunt et de leur faire rendre ce qu'ils pouvaient en avoir emporté [253]. Créanciers trop pressés de se servir ? Enfants en désaccord entre eux ?

Profession.

Commençons par nous débarrasser du petit problème que pose le qualificatif « juré », accollé au titre de chirurgien. J'ai longtemps supposé qu'il fallait y voir une variante des mots « public », ou « pensionné », ou « gagé », par lesquels on désigna aux siècles passés, dans le Pays de Vaud, les praticiens chargés d'un poste officiel de chirurgien de ville. C'est une erreur. Guérin n'a pas rempli cette charge à Lausanne [254]. Et tandis que le mot n'est jamais usité chez nous dens ce sens, il désigne en France une catégorie particulière de chirurgiens, reconnue par la loi. Guérin aura acquis ce titre outre-Jura et l'aura conservé lorsqu'il s'est fixé chez nous, voilà l'hypothèse la plus vraisemblable ; bien proche de la certitude, maintenant que nous le savons avoir exercé à Lyon plus de dix ans. J'ajoute que si, dès lors, j'ai rencontré dans nos archives vaudoises d'autres mentions de chirurgiens jurés, elles n'y apparaissent, autant que je sache, que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et restent tout exceptionnelles ; je n'en ai noté que cinq, entre 1758 et 1798. Aucune ne concerne un chirurgien pensionné.

A part l'expertise de Benoîte Martin et quelques mentions banales dans les registres du Conseil de Lausanne, deux témoignages subsistent de l'activité professionnelle de Guérin. L'un est fourni par la présence de recettes

signées de son nom dans un recueil établi vers le milieu des années 1640-1650 par un médecin, lui aussi réfugié, qui exerce dans la région de Bière-Aubonne-L'Isle [255]. Contribution attestant que les collègues de Guérin recouraient volontiers à ses conseils. L'autre est un petit livre imprimé en 1649 par Pierre Chouet à Genève, environ 200 pages, *Le Chirurgien charitable,* assez apprécié pour avoir connu encore au moins trois ou quatre éditions[256]. Ce n'est pas, le titre nous en prévient, de la haute science mais de la vulgarisation. Constamment l'auteur va répétant sous des formes diverses ce qu'il formule une fois ainsi : « n'estant mon intention de vous enseigner que les choses faciles et non de vous faire entreprendre des choses difficiles et perilleuses » ; il veut que dans ces occasions les malades aient recours « aux sçauans Medecins et experimentés Chirurgiens » ; qu'ils appellent « quelque bon chirurgien pour la rescousse » ; qu'ils emploient « tout leur soin pour tomber entre les mains des Medecins et Chirurgiens charitables et vertueux, et qui ayent en recommandation la gloire de Dieu et le bien de leurs freres plus que leur propre interest » ou qu'ils s'adressent à « un rabilleur bien experimenté »[257]. Les « célèbres auteurs » où il a puisé ne sont pas toujours nommés. Hippocrate, avec Podalire et Machaon, figure, à titre de motif de décoration, dans une de ses épitres ; Galien est plus volontiers mis en avant ; ou Paré, « coriffée des chirurgiens » ; le sieur Fabri (Fabrice de Hilden) « ce grand homme » ; Gui Patin, le seigneur de Mayerne, baron d'Aubonne, le sieur Noel, doyen des chirurgiens de Genève, etc.

La thérapeutique « charitable » de Guérin ne s'élève pas au-dessus de celle que prescrivent tant de recueils mi-médicaux mi-populaires de l'époque. Je regrette que le manque de place ne me permette pas d'en présenter ici

quelques échantillons ; déjà la dizaine de « receptes pour faire sortir facilement les dents » [258] apporterait une amusante autant qu'instructive contribution au folklore médical. Ce qui nous touche davantage sont les quelques précisions proprement vaudoises contenues dans ce petit livre. D'une part Guérin l'a muni de pas moins de quatre dédicaces, à l'avoyer Nicolas Daxelhofer, au bailli de Lausanne J.-A. Tillier, à très noble et très vertueuse dame Anne de Gingins, dame d'Aruffens, etc., etc., et, nous l'avons déjà vu, à Marie de Dortans. Ces influents protecteurs voient détailler leur piété, leurs vertus, en particulier leur bonté envers les pauvres et les malades, les « souffreteux » ; la dame de Gingins, en outre — et elle est loin d'être la seule [259] — se livre en personne à « la preparation de divers remedes pour leur soulagement », ce qui mérite bien que Guérin rédige à son intention, en vue de fortifier sa mémoire dans les difficultés de ces opérations compliquées, toute une partie consacrée aux eaux distillées.

Surtout, il connaît assez familièrement notre pays pour amener çà et là un détail typique, qui parfois confirme ce que nous savons par ailleurs, mais peut aussi n'être pas connu. Il précise, par exemple, à propos des accouchements difficiles : pour encourager la parturiente, après avoir éloigné tout ce qui pourrait lui causer de la crainte ou de la honte, il sera bon de « la bien situer au lict ou dans une chaise propre et commode » [260]. Si je ne me trompe, c'est la seule mention d'une chaise d'accouchements qui se soit conservée pour notre pays à cette époque [261]. Il définira le violet qui est l'érysipèle ; le « vray violet de ce païs », qui est le phlegmon érysipélateux [262] ; les dartres ou dertes, qui sont des herpès, et « qu'on appelle communément feu volage » lorsqu'à la bile en

mouvement se mêlent des sérosités âcres [263] ; les aphtes de la bouche, qu'ailleurs on appelle vulgairement le blanchet, « et ici les fons » [264] ; « l'épilepsie puérile dite communément le mallet, et en quelques païs la gouttette » [265] ; le « gros fort » qui est l'absinthe [266]. A propos des bubons de l'aisselle ou de l'aine, qu'ils soient pesteux ou « véroliques », il atteste la rareté de ces maladies, « en ce païs » [267] ; si son témoignage ne nous apprend rien en ce qui concerne la peste, il est bon à recueillir au sujet de la syphilis, sur laquelle nos écrivains ne s'étendent guère. Il se procure naturellement la composition du célèbre vulnéraire dit « Vuontrang et Faltranc » [268]. Il approuverait l'adjonction de riz au froment pour la préparation du pain ; « mais iceluy estant rare en ce païs et reservé pour le dessert des meilleures tables, il n'en sera parlé ici plus auant » [269]. Il énumère [270] des légumes, une trentaine, et autant de fruits, d'usage commun, ainsi en nombre plus grand que ne l'auraient supposé ceux qui prennent à la lettre la tradition que c'est surtout aux réfugiés de la Révocation que nous devons l'enrichissement de nos cultures potagères et fruitières. Il se méfie d'ailleurs des fruits ; quels qu'ils soient, ils « ont tousiours quelques qualités vicieuses : leur vsage trop frequent engendre ordinairement la fievre, crudité et indigestion d'estomach, et aux enfants la vermine » ; en particulier, « melons et concombres... de ce païs ici, où le Soleil n'a pas assez de chaleur pour les meurir en perfection », sont « de tres mauvais vsage »...

Ainsi ce petit ouvrage sans prétention nous apporte pourtant, à trois siècles de distance, mieux qu'un témoignage du zèle de l'auteur, un reflet de la vie vaudoise en ces temps lointains.

Affaires publiques.

L'apparition de Guérin sur ce théâtre trop grand pour sa taille fut brève et mouvementée. Elle s'inscrit en été 1655 sur le fond tragique des massacres de protestants dans les Vallées vaudoises du Piémont [271]. Pendant des mois les troupes catholiques fanatisées, où des contingents irlandais, espagnols et bavarois renforçaient ceux du pays, s'étaient livrées aux plus abominables excès contre une population désarmée ; et cela sous le commandement et en partie aux frais du premier ministre du duc Charles-Emmanuel, le marquis de Pianesse, qui présidait en même temps la congrégation pour l'extirpation de l'hérésie. Il avait d'ailleurs la pleine approbation du duc et de sa mère, Madame Royale, Christine, fille d'Henri IV et de Catherine de Médicis. L'Europe s'émut pourtant à l'ouïe de ces atrocités sans nom. Berne commença par envoyer à deux reprises, en mission, en mai et en juillet, le major Gabriel Wyss (von Weiss), puis s'associa aux autres cantons évangéliques pour une ambassade solennelle, en juillet. John Morland apporta de son côté les représentations de Cromwell. Des secours en argent vinrent encourager les malheureux persécutés. Ils se ressaisirent et organisèrent une résistance qui coûta cher à leurs bourreaux. Enfin le duc consentit à signer la paix de Pignerol, le 18 août 1655.

Guérin avait des parents à Pragela et Pérouse dans les Vallées. La pensée des calamités qui les menaçaient ne lui laissait pas de repos. N'était-il pas lui-même l'un de ces chirurgiens « charitables et vertueux » dont il parle, de ceux qui ont à cœur « la gloire de Dieu et le bien de leurs frères plus que leur propre intérêt » ? Il ne peut résister au désir de les rejoindre, de leur apporter peut-être quelque secours et du moins le réconfort de sa présence [272].

La situation internationale et les négociations en cours entre Berne et Turin ne lui permettaient pas de s'ouvrir de son projet aux autorités ; il se borna donc à solliciter du bailli de Lausanne un passeport à destination du Dauphiné, pour affaires personnelles. Le 1/11 juin il est à Grenoble; il remet aux membres du consistoire des lettres d'encouragement de Genève. Ayant appris qu'on attendait le prochain passage de l'envoyé anglais, et comme si ses propres projets n'étaient pas déjà assez hasardeux, il eut l'imprudence d'accepter la mission de le rejoindre pour lui remettre certaines pièces confidentielles. Il échoua. Le 9/19 juin, à dix heures du soir, sans qu'il eût pu atteindre Morland, Guérin était arrêté à Suse.

Fouillé, il fut trouvé porteur de papiers bien compromettants. Déjà son passeport l'était, puisque valable pour le Dauphiné et non le Piémont ; mais surtout une lettre destinée à Morland, où les représentants des Vallées disaient leur reconnaissance pour les dons considérables qu'ils avaient reçus des cantons évangéliques, précieux secours en vue des futures opérations militaires... Comment prétendre que ce fussent là les « affaires personnelles » du porteur ? Le candide médecin lausannois faisait figure de conspirateur et fournissait au gouvernement savoyard une arme dont il ne manqua pas d'user contre Berne. Comment, dit aussitôt Pianesse à Weiss, Messeigneurs prétendent-ils conduire avec nous une négociation officielle, alors qu'en même temps ils s'arrangent pour soutenir nos sujets révoltés et expédient des messagers clandestins munis de passeports mensongers ? Aussi Son Altesse Royale attendait-elle « réparation et bonne justice de la procédure du sieur Guérin ». On comprend l'embarras de Weiss, qui ne savait rien de cette affaire si ce n'est à travers les insinuations de Pianesse, et l'ennui

de LL. EE. à se voir soupçonnées de mauvaise foi. La Savoie, tout en se disant en droit d'appliquer à Guérin un châtiment exemplaire, n'osa pourtant pas sévir contre le prisonnier. Interrogé d'abord à Suse par le gouverneur, puis de nouveau par le marquis de Lullin-Genève à Thonon où il avait été transféré sous bonne garde, il fut bientôt de là renvoyé à Berne, n'ayant plus pour escorte qu'un gentilhomme, M. de Veigy.

Ils y arrivèrent le 4/14 juillet. L'officier savoyard y reçut l'accueil le plus gracieux ; de quoi le marquis de Lullin s'empressa de remercier LL. EE., les assurant que la duchesse-mère ne manquerait pas d'en «consevoir toute sorte de ressentiment», c'est-à-dire de gratitude ; tandis que lui-même déclarait « je ne me loueray jamais d'aucune capacité, que lorsque je pourray entretenir la bonne union et correspondance entre cet Estat et celuy de leurs Excellences de Berne »... La bonne volonté se montrant égale des deux parts, le côté diplomatique de l'incident se trouva ainsi liquidé à l'amiable. Berne aurait dès lors eu mauvaise grâce à se montrer sévère envers Guérin, plus maladroit et malchanceux que vraiment coupable. Il s'en tira avec une sérieuse semonce. « Afin de faire plaisir au duc de Savoie et au marquis de Lullin », — tels sont les ordres donnés le 6/16 juillet par le gouvernement à MM. de Diesbach et Gatschet — « nous avons décidé que le docteur Guerain sera mis en détention à l'hôpital de l'Isle. Mais estimant qu'il ne devra pas être puni d'une manière quelconque pour ce qu'il a fait, sauf une seconde réprimande sérieuse, nous vous chargeons de lui administrer celle-ci, en lui ordonnant de rédiger, avant sa mise en liberté, un rapport sur l'affaire entière, contenant ses excuses et une déclaration expresse disant que LL. EE. ne sont pas intéressées en cette affaire et ne lui

ont donné aucun ordre à ce sujet. Guerain signera ce document [— il ne se retrouve malheureusement ni à Berne ni à Lausanne —], après quoi il sera libéré. Nous payerons les frais de son entretien à l'auberge et à l'Isle ». Une dernière précaution encore, car il importait à Berne que le bruit de sa mansuétude ne parvînt pas de l'autre côté du lac : « Vous lui enjoindrez de garder, une fois libre, le silence absolu au sujet des égards que l'on a eus envers lui ici ; il ne devra ni se vanter ni se plaindre de ce qui s'est passé à Berne. »

Le bailli de Lausanne aurait presque pu se considérer comme moins bien traité. Le 5/15 juillet le gouvernement l'avisa du retour de Guérin, avec, parmi ses papiers, un « billet-passeport délivré par Vous. La lettre ducale mentionne ce billet d'une manière défavorable. L'affaire en question pourrait avoir de fâcheuses conséquences. Tout en admettant que les intentions de Guerain n'avaient pas été mauvaises et que Vous même avez agi de bonne foi, nous aurions préféré que cela ne fût pas arrivé et Vous enjoignons d'agir en conséquence à l'avenir »...

Un dernier détail, auquel nous avons déjà fait allusion plus haut. Devant le marquis de Lullin, Guérin, probablement dans l'idée de légitimer sa présence à Suse, avait « confessé qu'il estoit né dans Briançon auprès de Suze » ; tandis qu'à Berne il se donna comme « natif des vallées de Luzerne ». Faute de posséder ses propres témoignages, on peut rester incertain sur leur authenticité et continuer à le considérer plutôt comme originaire de Saluces avec parenté dans les Vallées vaudoises [272a].

Après quoi l'honnête chirurgien que Lausanne appelait spectable M. Guérin docteur en médecine, se jura sans doute ne de plus se mêler d'affaires internationales et d'en rester à sa lancette et à ses simples.

NOTES

[243] D'après les Manuaux de l'hôpital et le Reg. artif. VII, pièce 2, Arch. de Montreux. Voir *Rev. méd. de la Suisse rom.*, 25 mars 1929, 210 ss., *Le dernier cas de lèpre à Vevey et la Maladière de Burier.*

[244] Sur Jacob Girard des Bergeries on peut voir les notices 9 et 10 de cette série ; la neuvième donne aussi quelques précisions sur Bourgeois.

[245] A tort ; et l'erreur se retrouve dans l'*Armorial vaudois* de M. Galbreath, I, 316. La signature est d'une écriture lâchée ; le sceau, de si petites dimensions, environ 10 millimètres de large sur 12 de haut, qu'il est très difficile d'en interpréter sûrement les détails. L'*Armorial* ajoute que dans le champ de l'écu se trouvent encore les lettres SS et PGTC. Cela aussi doit être rectifié. M. Henchoz a pu établir après de minutieux examens : les deux S sont deux emblêmes du serpent d'Esculape enroulé autour de son bâton $; le monogramme du nom est JAG, les deux premières lettres liées ; c'est celui même du nom de notre chirurgien. Reste à interpréter le T, isolé, plus grand que le monogramme ; il pourrait être un emblême, le tau de St-Antoine, par exemple.

[246] Arch. Lausanne, D/441, f. 4, qui laisse en blanc le nombre des fils vivants. D/442, f. 167, avec l'adjonction, faite en 1706 : a laissé trois ou quatre fils, savoir Jean-Louis, qui était boutonnier et est mort sans mâles ; Pierre, qui était chirurgien et aussi mort sans enfants ; Pierre-François, hors du pays. D/438, mêmes indications mais sous le nom, fautif, de Garcin au lieu de Guérin. D/55, f. 123 verso.

[246a] Cf. n. 272a.

[247] Natalis Rondot, *Les protestants à Lyon au XVIIme siècle,* 1891. Listes des p. 34-37, 134-140. — Lorsque Louis, l'aîné des fils, fit peindre ses armes dans l'Album des Fusiliers, de Lausanne *(Armorial vaudois,* pl. XXXI), il les accompagne de la légende : Lovis Gverin natif de Lyon bourgeois de Lausanne receu le 10 may 1659.

[248] Dédicace de la 4me partie. — Sur les Chandieu, on peut consulter *La France protestante ;* A. Bernus, *Le ministre Antoine de Chandieu* (1889) ; W. de Sévery, *Vie de société dans le Pays de Vaud ;* R. de Cazenove, *Chandieu et ses seigneurs* (Bull. hist. protest. français, 39, 1890, p. 271-276) ; A. Puyroche, *Le château de Chandieu et les protestants de Lyon à la fin du XVIme siècle* (Ibid., 276-283). Chandieu est à quelques lieues de Lyon. — Esaïe, seigneur de Chabottes en Mâconnais, etc., gentilhomme ordinaire du roi de France, né à Lausanne le 16 septembre 1576, épousa le 1er novembre 1614 sa cousine Marie de Dortans, par qui il devint en 1627 seigneur de L'Isle. De lui descendent les Chandieu vaudois.

[249] Rondot, *op. cit.,* lui assigne pour épouse Anne Chamaillac. C'est une erreur; elle est femme d'Henri Gras *(R.H.V.,* 1938, p. 245). A cette première indication, Mme S. Lacharrière a eu l'obligeance d'ajouter la copie de l'acte de mariage de Guérin, à Lyon (Reg. des protestants no 718), 25 mars 1636, avec Marguerite Perrin, fille

d'Abraham et de Marguerite Pelletier (v. encore plus loin, n. 272a). Après ses six enfants nés à Lyon, elle en eut encore trois à Lausanne, le dernier, 23 décembre 1654. De 1657 à 1665, Guérin en a cinq de Marie Dantan, ép. le 18 déc. 1656. C'est probablement ensuite qu'il épousa Jeanne-Esther Musy (la fin du nom est mal lisible) qui lui donna aussi une fille.

[250] L. Gautier, *La médecine à Genève,* nº 305.

[251] *Dict. Moreri,* éd. de Hollande s. v. Leti. On peut voir encore sur Leti : J.-A. Gautier, *Histoire de Genève,* VIII, 121-125, 258 s. ; Senebier, *Histoire littéraire de Genève,* II, 328-334 ; Ch. Borgeaud, *L'Académie de Calvin,* 350, n. 1 ; Angelo Monti, *Gregorio Leti, il bugiardo ?,* Turin 1924. — Sur Jean Le Clerc, A. de Montet, *Dict. biogr. des Genevois...* II, 41 ss.

[252] Achetée le 13 mars, de l'hoirie Tissot, par Louis Guérin au nom de son père, 1500 florins plus 30 florins d'échute. Arch. Lausanne, fichier Notz ; reconnaissance du 25 oct. 1671 dressée par P. Rebeur, C/270, f. 331 verso et 332 ; Plan Gignilliat 6 nº 57. Le lot est aisément reconnaissable sur le plan Buttet de 1638. Toute cette rangée de maisons a été démolie récemment.

[253] Arch. Lausanne, Man. D/58, f. 130, 28 juillet.

[254] Entre 1643 et 1663, sont chirurgiens publics Gui Baudat et Abraham Audard (Odard, Oudard), tantôt l'un, tantôt l'autre, tantôt se partagant la charge. Man. D/50-56, passim.

[255] Bibl. cant. et univers. de Lausanne, cote Q 5701. Je n'ai pas réussi jusqu'ici à en identifier le rédacteur. Les quatre recettes Guérin de ce ms. ne sont pas directement copiées du *Chirurgien charitable.* — Guérin figure aussi au journal de François Jordan, ministre à Montpreveyres, en déc. 1651 (copie A. Kohler, Bibl. cantonale, p. 260).

[256] En 1651, 1656, 1666, d'après Haller, *Bibl. chirurg.*, I, 352. — Nos citations sont faites d'après la 1re édition genevoise. — Titre complet : Le chirvrgien charitable. Oevvre vtile et necessaire principalement à ceux qui sont esloignés des villes, Tiree des plus celebres Autheurs qui ayent escrit en Medecine. Diuisée en quatre Parties, Par I. A. G. Maistre Chirurgien. — La vignette du titre représente un malade alité et devant le lit un chirurgien assis, homme d'âge, bonnet sur la tête, figure pensive ornée d'une longue barbe. (Bibl. publique de Genève.) Si le titre ne porte que l'initiale du nom de l'auteur, chacune des quatre lettres dédicaces donne le non entier. Il y a 9 f. non numérotées et 178 p. — J'ai vu dès lors encore une édition qui se dit la 3me, à Bordeaux, Darbis, in-8º, 1163, 8 f. et 216 p. (en réalité, 204, car il y a erreur dans la pagination). Trois des dédicaces ont disparu, tandis que plusieurs morceaux ont été ajoutés. Le nom de l'auteur, qualifié cette fois de médecin-chirurgien, figure en entier sur le titre. (Bibl. de Lausanne.)

[257] P. 39, 46 s., 69. [258] P. 82 s.

[259] P. 133 ss. « Il y a par tout, et particulièrement dans ce païs, des Illustres Dames pleines de charité, qui font distiller quantité d'herbages, en tirer les eaux pour les distribuer aux pauvres »...

[260] P. 118.

[261] Cinquante ans plus tôt, Guillaume Fabri opère à Vevey, sur une chaise à accouchements, un calcul de la vessie. Cent ans plus tard ce meuble est parfois en usage chez nous (v. notre *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIIIme siècle,* 1939, I, 297 ss.). Il y a donc lieu de modifier quelque peu l'impression que pourrait laisser à cet égard l'article « Accouchée », du *Glossaire des patois de la Suisse romande,* I. 90 s.

[262] P. 6, 24.

[263] P. 7, 125.

[264] P. 88.

[265] P. 96.

[266] P. 103.

[267] P. 9.

[268] P. 55.

[269] P. 157.

[270] P. 158 ss.

[271] Sur les massacres piémontais de 1655 et les négociations entre Berne et la Savoie, voir, parmi les documents de l'époque : Jean Léger, *Histoire générale des Eglises évangéliques des Vallées du Piémont,* Leyde 1669, folio, illustré ; et Gabriel von Weiss, *Selbstbiographie...,* Berner Taschenbuch 1875-76. (P. Maillefer a donné de celle-ci des extraits, en français, *R.H.V.* 1906 et 1907, sous le titre *Un soldat et homme d'Etat du XVIIme siècle...).* En fait d'ouvrages récents, la notice de E. Blœsch qui fait suite à l'autobiographie de Weiss, *op. cit.,* p. 53-82 ; H. Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud,* III, 38-44 ; Mme E.-C. Klinkert, *Die evangel. Kantone und die Waldenser in den Jahren 1655 und 1685-6,* Diss. Zurich 1917. Ni Vuilleumier, ni Léger, ni Weiss dans ses *Souvenirs,* d'ailleurs très condensés, ne mentionnent Guérin, qui apparaît par contre dans les pièces officielles de la seconde mission Weiss, utilisées par Blœsch, et dans la thèse de Mme Klinkert.

[272] Ceci, et ce qui suit, d'après Blœsch p. 73 ; Klinkert 17 s. ; et surtout les Archives de Zurich, Berne et Genève. A Zurich, Mappe A 213.2, pièces diverses, en particulier no 49. A Berne, Reg. du Conseil 123, p. 305, 312, dont la copie m'a été très aimablement fournie par M. von Fischer, archiviste. A Genève, Reg. Conseil 155, f. 205, 206, 211, 212, 218, copies dues au Dr J. Olivier. Les A.C.V. ne possèdent aucune pièce concernant la fugue de Guérin.

[272a] Cette notice était achevée depuis un certain temps lorsque Mme S. Lacharrière, après nous avoir apporté sur Henri Gras des précisions bienvenues, a eu la bonté de rechercher dans le Registre des protestants no 718, à Lyon, ce qui pouvait concerner Guérin (cf. plus haut, n. 249). Nous connaissons ainsi son premier mariage et le baptême de cinq de ses enfants, dont deux meurent à Lyon avant mai 1645. Nous apprenons surtout que le Sr Jean Anthoine Guerin chirurgien est fils de feu Me Bernardin Guerin ministre de Mantolles pays de Dauphiné, et de dame Judith de Truches. Mme Lacharrière a repéré des Guérin dans les Vallées vaudoises, le Queyras, le Valcluzon ; des Truchi dans la région de Coni. Elle nous signale que le Valcluzon dauphinois s'est rattaché longtemps aux synodes des Vallées de St-Martin, de Pérouse, de Luzerne et du Pô. Les fréquents déplacements des frontières politiques et les vicissitudes des destinées des églises peuvent expliquer comment Guérin a pu se dire, en toute bonne foi, du Dauphiné, du marquisat de Saluces, de Suze ou des Vallées de Luzerne.